

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Laon, le 2 décembre 2013

Service Environnement
Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 720 veaux de boucherie sur caillebotis intégral sur le territoire de la commune de LOGNY-LES-AUBENTON, et d'épandre les effluents issus de l'exploitation sur le territoire de la commune précitée

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral N° IC/2013/158 en date du 29 novembre 2013, une enquête publique qui sera ouverte **du jeudi 9 janvier 2014 au mardi 11 février 2014 inclus**, dans les communes d'ANY-MARTIN-RIEUX et de LOGNY-LES-AUBENTON sur la demande d'autorisation d'exploiter, présentée par Monsieur Andrew ADAMS et Monsieur Bruno CANON, représentant la SCEA LE FOND DU PAIN, dont le siège social est situé 7 Route de Charleville à ANY-MARTIN-RIEUX (02500).

Le projet consiste notamment en :

- ▶ l'exploitation d'un élevage de 720 veaux de boucherie sur caillebotis intégral (rubrique 2101-1.a), 7 Route de Charleville, parcelles cadastrées section ZM numéros 62, 63 et 64 sur le territoire de la commune d'ANY-MARTIN-RIEUX et à la Ferme des Marquets, parcelle cadastrée ZC 4 sur le territoire de la commune de LOGNY-LES-AUBENTON ;
- ▶ avec épandage des effluents de l'exploitation sur le territoire de la commune de LOGNY-LES-AUBENTON.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies d'ANY-MARTIN-RIEUX et de LOGNY-LES-AUBENTON ou à la Direction départementale des territoires, aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie d'ANY-MARTIN-RIEUX, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de Monsieur Andrew ADAMS et Monsieur Bruno CANON, représentant la SCEA LE FOND DU PAIN, dont le siège social est situé 7 Route de Charleville à ANY-MARTIN-RIEUX (02500) ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Serge VERON, officier supérieur (ER), en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête et Monsieur Alain RODIER, responsable sécurité environnement hygiène dans un établissement type SEVESO (ER), en retraite, a été désigné en qualité de suppléant.

Monsieur Serge VERON siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Jeudi 9 janvier 2014	10h00 - 13h00	ANY-MARTIN-RIEUX
Samedi 18 janvier 2014	10h00 - 13h00	LOGNY-LES-AUBENTON
Vendredi 24 janvier 2014	15h00 - 18h00	ANY-MARTIN-RIEUX
Mardi 4 février 2014	10h00 - 13h00	LOGNY-LES-AUBENTON
Mardi 11 février 2014	15h00 - 18h00	ANY-MARTIN-RIEUX

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), aux mairies d'ANY-MARTIN-RIEUX et de LOGNY-LES-AUBENTON et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Responsable de l'Unité,


Thomas BOSSUYT